

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **14 JANVIER 2019 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

19,1 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Elle offre ses vœux de Bonne Année et remercie les membres du conseil pour leur implication dans les dossiers tout en soulignant qu'il est agréable de travailler avec eux. Après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

19,2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « Affaires nouvelles » :

21.1 CENTRE RÉCRÉATIF NORMAN-BOISVERT.

19-01 RÉSOLUTION NO 19-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

19,3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

19,3.1 SESSION SPÉCIALE DU 10 DÉCEMBRE 2018 (budget)

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 10 décembre 2018 (budget).

19-02 RÉSOLUTION NO 19-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 10 DÉCEMBRE 2018 (BUDGET)

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 10 décembre 2018 (budget) tel que présenté.

19,3.2 SESSION SPÉCIALE DU 10 DÉCEMBRE 2018

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 10 décembre 2018.

19-03

RÉSOLUTION NO 19-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 10 décembre 2018 tel que présenté.

19,4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Renée Beauregard souhaite une Bonne Année aux membres du conseil. Elle demande où en est le projet du prolongement de la rue des Cèdres.

Le conseiller Alain Ducharme lui explique les étapes en cours.

(La conseillère Krystel Houle-Plante arrive à 19 h 50.)

19,5 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Aucun compte rendu n'est présenté.

19,6 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, de l'administration et de la bibliothèque ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session.

19,7 COMPTES DU MOIS

19-04

RÉSOLUTION NO 19-04 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CINQ CENT DEUX MILLE SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS ET SOIXANTE-TROIS CENTS (502 074,63 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Heidi Bédard, trésorière

19,8 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

19,9 RESSOURCES HUMAINES

19,9.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Embauche d'un pompier

19-05 **RÉSOLUTION NO 19-05
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE
M. LUCAS DUROCHER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
- 2 Le directeur du service recommande l'embauche d'un nouveau pompier;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. Lucas Durocher à titre de pompier volontaire pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** M. Durocher sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

19,9.2 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

19-06 **RÉSOLUTION 19-06
ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION
DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE
LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;
- 2 La *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;
- 3 La Ville de Kingsey Falls s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

- 4 La Ville de Kingsey Falls entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;
- 5 La Ville de Kingsey Falls ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;
- 6 Il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Ville de Kingsey Falls adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail préparée en décembre 2018, laquelle politique fait partie intégrante de la présente résolution.

19,10 SERVICE DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES
- Mandat

19-07

RÉSOLUTION NO 19-07
ADMINISTRATION
GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES
MANDAT À LA FIRME HB ARCHIVISTES, S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Depuis quelques années, la ville mandate une firme externe pour la gestion des documents et des archives;
- 2 Il y a lieu de mandater à nouveau la firme pour l'exécution des travaux en 2019;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;
- 4 La firme HB archivistes, s.e.n.c. a déposé une offre de service intéressante pour la ville

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate monsieur Michel Pépin de la firme HB archivistes, s.e.n.c. pour procéder aux travaux d'épuration, de déclasséement annuel et d'ouverture de dossiers de l'année 2018 et pour assurer le classement annuel des archives pour les années subséquentes.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE SOIXANTE-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-QUATRE CENTS (1 068,64 \$)** par période de quatre (4) jours ou **SOIXANTE DOLLARS (60,00 \$)** de l'heure plus les taxes applicables.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Michel Pépin, HB archivistes, s.e.n.c.

19,11 ALIMENTATION EN EAU POTABLE – PUIITS P-2 – Mandat pour plans et devis du bâtiment de service pour chambre de vannes

**19-08 RÉSOLUTION NO 19-08
ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PUIITS P-2 – MANDAT POUR PLANS ET DEVIS
DU BÂTIMENT DE SERVICE POUR CHAMBRE DE VANNES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut assurer l'alimentation en eau potable à ses citoyens;
- 2 Afin de procéder au raccordement du puits P-2, la ville doit faire construire un bâtiment de service pour une chambre de vannes;
- 3 En vue de cette construction, la ville doit mandater une firme pour l'élaboration du concept et la préparation des plans et devis;
- 4 Atelier d'architecture Bo.Co a présenté une offre intéressante pour la ville;
- 5 Des montants sont prévus au budget pour cette étude;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Atelier d'architecture Bo.Co pour l'élaboration du concept et la préparation des plans et devis pour la construction du bâtiment de service pour une chambre de vannes pour le puits P-2, le tout tel que prévu à l'offre de service no B0.Co 911-18, datée du 6 décembre 2018.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **HUIT MILLE DOLLARS (8 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à madame Anne Côté de l'Atelier d'architecture Bo.Co.

19,12 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ DE LA MRC D'ARTHABASKA – Adoption du plan de mise en œuvre

**19-09 RÉSOLUTION NO 19-09
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ
DE LA MRC D'ARTHABASKA
ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le schéma de couverture de risques est entré en vigueur le 23 mars 2009;
- 2 En vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4), le schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur;

- 3 La MRC d'Arthabaska a produit un projet de schéma de couverture de risque révisé;
- 4 En collaboration avec les chefs des services de sécurité incendie desservant le territoire, la MRC d'Arthabaska a élaboré un plan de mise en œuvre comprenant des actions spécifiques à chaque municipalité;
- 5 La Ville de Kingsey Falls doit maintenant procéder à l'adoption de ce plan de mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil de la Ville de Kingsey Falls adopte le plan de mise en œuvre, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE ce plan de mise en œuvre fasse partie intégrante du schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Arthabaska

19,13 DEMANDE À LA MRC D'ARTHABASKA – Entretien d'un cours d'eau verbalisé – Rivière Des Rosiers, branches 82 et 84

19-10

RÉSOLUTION 19-10

**APPUI À UNE DEMANDE D'INTERVENTION
À LA MRC D'ARTHABASKA POUR L'ENTRETIEN
DE LA RIVIÈRE DES ROSIERS, BRANCHES 82 et 84**

CONSIDÉRANT :

- 1 L'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2015, lequel règlement est entré en vigueur le 13 avril 2015;
- 2 Que suite à la demande d'intervention faite par M. Charles Dion, le 9 mai 2018 pour le cours d'eau Rivières Des Rosiers, branches 81 et 83, M. Éric Pariseau, chargé de projet en cours d'eau à la MRC d'Arthabaska, a constaté que de courtes sections des branches 82 et 84, à l'aval du boulevard Marie-Victorin, sont également à faire;
- 3 La problématique du mauvais écoulement du terrain causé par l'accumulation de sédiments;
- 4 La localisation des travaux sur les lots appartenant à M. Charles Dion et à la Ferme Berlu inc.;
- 5 La nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Rivières Des Rosiers, branches 82 et 84;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** Les membres du Conseil de la Ville de Kingsey Falls appuient la demande d'intervention pour la rivière Des Rosiers, branches 82 et 84, et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments.

- 2- **FRAIS.** L'intégralité des frais liés aux travaux sera imputée aux propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

19,14 CARNAVAL D'HIVER – Demande de la Corporation des loisirs pour les feux d'artifices

19-11

**RÉSOLUTION NO 19-11
CARNAVAL D'HIVER
CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE
POUR LES FEUX D'ARTIFICE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation des loisirs de Kingsey Falls organise pour une 4^e année un carnaval d'hiver qui se tiendra le 16 février 2019;
- 2 La Corporation des loisirs a demandé une contribution financière à la ville pour la présentation de feux d'artifices dans le cadre de cet événement;
- 3 Il y a lieu d'encourager cet événement qui s'adresse à toute la population de la ville;
- 4 Des montants sont disponibles au budget pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls un montant de **TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3 500,00 \$)** pour la présentation de feux d'artifices dans le cadre du Carnaval d'hiver qui se tiendra le 16 février 2019 au parc municipal.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.

19,15 JOURNÉE NORMAND-MAURICE – Participation de la ville aux éditions 2019, 2020 et 2021

19-12

**RÉSOLUTION NO 19-12
PARTICIPATION À LA JOURNÉE NORMAND-MAURICE
ÉDITIONS 2019, 2020 ET 2021**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Groupe Solidarité Jeunesse organise à nouveau une Journée Normand-Maurice afin de favoriser la sensibilisation de la population à la récupération;
- 2 L'organisme offre à la ville un soutien pour faire la promotion de la récupération;
- 3 L'organisme propose à la ville une entente de participation sur trois ans;

- 4 Une demande de contribution de 0,33 \$ par habitant est demandée pour l'édition 2019;
- 5 La participation financière de la ville sera indexée à l'augmentation du coût de la vie déterminée par Statistique Canada;
- 6 Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENTENTE DE PARTICIPATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente de participation de trois (3) ans à la Journée Normand-Maurice, soit pour le 19 octobre 2019, le 17 octobre 2020 et le 16 octobre 2021.
- 2- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une contribution financière de **TRENTE-TROIS CENTS (0,33 \$)** par habitant, à la Fondation Solidarité Jeunesse pour la tenue de la Journée Normand-Maurice le 19 octobre 2019.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **PARTICIPATION DE LA VILLE.** Pour les trois éditions, la ville mettra à la disposition de ses citoyens un lieu de dépôt pour la collecte des résidus domestiques dangereux au garage municipal. Aucune collecte ne sera effectuée dans les rues de la ville.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Fondation Solidarité Jeunesse.

19,16 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES – Demande de subvention

La directrice générale informe les membres du conseil de sa rencontre avec les promoteurs du Théâtre des Grands Chênes et de leur demande.

Les membres du conseil demandent à recevoir une demande écrite accompagnée des états financiers du théâtre.

19,17 CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE ARTHABASKA-ÉRABLE – Activité-bénéfice

Le Conseil accuse réception, sans y donner suite, d'une invitation à l'activité-bénéfice du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable qui aura lieu le 5 février 2019.

19,18 LA RANDONNÉE JIMMY PELLETIER – Demande d'autorisation de passage

19-13

RÉSOLUTION NO 19-13 AUTORISATION POUR CIRCULER DANS LES RUES DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA RANDONNÉE JIMMY PELLETIER

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Randonnée Jimmy Pelletier organise un événement cycliste de type randosportive;
- 2 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, les organisateurs de l'événement doivent obtenir l'autorisation des municipalités dans lesquelles les participants rouleront;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants à la Randonnée Jimmy Pelletier à emprunter les voies de circulation de la municipalité pour leur parcours le 29 juin 2019.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Randonnée Jimmy Pelletier.

19,19 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

19,19.1 RÈGLEMENT 19-01 TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

19-14 RÉSOLUTION NO 19-14 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-01 TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 19-01 *Taux de taxes pour l'exercice financier 2019* tel que soumis par la greffière.

19,19.2 RÈGLEMENT N° 19-03 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN MOTORISÉS (VTT) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

19-15 RÉSOLUTION NO 19-15 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-03 RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN MOTORISÉS (VTT) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 19-03 *Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout terrain motorisés (VTT) sur certains chemins municipaux* tel que soumis par la greffière.

19,19.3 RÈGLEMENT N° 19-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN DE ZONAGE N° 09-01 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

**19-16 RÉSOLUTION NO 19-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-04
AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN
D'URBANISME N° 09-01 DE LA VILLE DE KINGEY FALLS**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 19-04 amendant le règlement édictant le plan d'urbanisme n° 09-01 de la Ville de Kingsey Falls.

19,19.4 DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT N° 19-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

**19-17 RÉSOLUTION NO 19-17
ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT N° 19-05
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02
DE LA VILLE DE KINGEY FALLS**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le deuxième projet du règlement n° 19-05 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

19,20 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

Le conseiller **Christian CÔTÉ** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls**.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

19,21 AFFAIRES NOUVELLES

19,21.1 CENTRE RÉCRÉATIF NORMAN-BOISVERT

À la demande d'un conseiller concernant le suivi d'une demande de subvention du centre récréatif, la directrice générale mentionne qu'il s'agissait d'une demande rétroactive au 1^{er} janvier 2017.

19,22 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 35.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

